



POUR INFORMATION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la Conférence internationale du Travail

Dispositions prises pour l'examen de la question intitulée «L'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique» inscrite à l'ordre du jour de la 98^e session (2009) de la Conférence

1. En mars 2009, suite aux recommandations de son bureau, le Conseil d'administration a débattu des dispositions spéciales¹ à prendre pour permettre à la Conférence internationale du Travail de traiter «de façon approfondie et concrète» des conséquences de la crise économique et financière sur l'emploi et la politique sociale. Le bureau a indiqué que la Conférence avait besoin de suffisamment de temps pour se pencher sur les différentes manifestations de la crise sur le marché du travail. Le Conseil d'administration a donc décidé de suspendre sa décision d'inscrire une question sur l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique à l'ordre du jour de la 98^e session de la Conférence et de recommander à la Conférence d'aménager son programme de travail en tenant compte des propositions qu'il avait retenues.
2. Le Conseil d'administration a en outre décidé que la décision concernant la meilleure manière de traiter la question sur «l'emploi et la protection sociale dans le nouveau contexte démographique» serait prise à une prochaine session. Des consultations sont en cours à ce sujet et un document rendant compte du résultat de ces consultations sera soumis au Conseil d'administration pour décision à sa session de mars 2010.

Genève, le 22 octobre 2009.

Document soumis pour information.

¹ Document GB.304/15/2(&Corr.).